

N° 2025-025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 28 mars 2025	Date d'affichage 24 mars 2025	Séance du 07 avril 2025	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votant 29 19 27
OBJET : Bourse Projet jeune			

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril 2025 à 19h10, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - LOPES Adélaïde- PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy- PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - VILLOING Fabrice - BAC Christine - BROCHADO Françoise - DUTU Nelly - BASELTO Emilie - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absents excusés représentés : 8

DIALLO Maye - pouvoir à GORBENA Marcy
IBRAHIM Abdou - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
LWAMBA MAKANYAKA Natalie- pouvoir à RAOUL Ludovic
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
HAUQUELIN Christine- pouvoir à VILLOING Fabrice
HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre
DAHAMNI Abdelkader- pouvoir à DUTU Nelly

Absent excusé : 2

MEY Darivath
MONNARD Alain

Administration : GEORGE Véronique – Jean-Baptiste CAVALLINI – COTTE Aurélia

Monsieur le Maire a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame GORBENA Marcy en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Bourse Projet jeune

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales, Éducation, Jeunesse et Insertion du 27 mars 2025

Considérant la volonté de la collectivité d'aider les jeunes Verriérois âgés de 16 à 25 ans à financer leur projet personnel en mettant en place un dispositif de financement de 600 euros ;

Considérant que pour bénéficier de ce financement, le projet doit être uniquement de motif : culturel, humanitaire, solitaire, sportif, éducatif, scientifique ou entrepreneurial ;

Considérant qu'en échange de cette bourse le jeune devra partager son expérience auprès d'autres jeunes lors d'ateliers ou animations ;

Considérant que l'approbation des candidatures sera soumise à un entretien préalable sur les motivations ainsi qu'à un arbitrage en commission bourse ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve le dispositif de la bourse projet jeune.

Article 2 : Dit que le montant maximum de la bourse est fixé à 600 euros.

Article 3 : Adopte le règlement projet jeune annexé.

Article 4 : Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la commune.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE

DE 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 07 avril 2025

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

